

**PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 6325 euros**

**17 jours**

**CM024**

Vous souhaitez organiser  
cette formation dans vos locaux ?

**Demandez Houily au  
01 42 62 91 86**

### OBJECTIFS

- Piloter le SGBD Oracle et manipuler les données avec SQL
- Utiliser PL/SQL pour transmettre des blocs de programmation
- Savoir optimiser des bases Oracle
- Administrer des BDD Oracle dans un environnement fiable et sécurisé
- Contrôler et optimiser les performances de bases avec les outils Oracle
- Maîtriser les méthodes de sauvegarde et restauration

### PRE-REQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire

### PUBLIC CONCERNE

- Personne désirant devenir administrateur de BDD et serveurs Oracle

### DATES INTER-ENTREPRISES

#### Lille

18/01/2021, 07/06/2021, 15/11/2021,

#### A distance

25/01/2021, 06/04/2021, 07/06/2021, 13/09/2021,  
22/11/2021,

#### Paris

25/01/2021, 06/04/2021, 07/06/2021, 13/09/2021,  
22/11/2021,

#### Lyon

22/02/2021, 14/06/2021, 18/10/2021

#### Sophia Antipolis

22/03/2021, 06/09/2021

#### Aix-en-Provence

29/03/2021, 13/09/2021,

#### Rouen

29/03/2021, 13/09/2021,

#### Nantes

26/04/2021, 25/10/2021,

#### Rennes

26/04/2021, 25/10/2021,

#### Toulouse

## NOUS CONTACTER

### AGORATIC

21 rue Louise Weiss  
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76

Tel : 01 42 62 91 86

[www.openska.com](http://www.openska.com)

Linux



03/05/2021, 08/11/2021,  
**Strasbourg**  
10/05/2021, 11/10/2021,  
**Bordeaux**  
25/05/2021, 15/11/2021,

## **FORMATION BASES DE DONNÉES ORACLE**

### **11G : CURSUS ADMINISTRATEUR**

Le Coursus Métier Bases de données Oracle 11g : Coursus Administrateur se déroule sur 17 jours et se décompose en cinq parties présentant respectivement : l'utilisation de SQL pour manipuler et interroger des bases Oracle, optimiser la structure d'une base, développer avec Oracle PL/SQL, administrer le système Oracle et enfin, mettre en place la sécurité dans son système Oracle

Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

#### **PROGRAMME**

##### **1/ Partie I : Interroger et manipuler des BDD Oracle avec SQL**

- Les objectifs de la partie (3 jours)
- Introduction au modèle relationnel
- Introduction aux composantes du serveur Oracle
- Appréhender les commandes SQL +
- LID : langage d'interrogation de données
- Connaître la structure de requête SQL
- Appréhender les valeurs NULL
- Utiliser les opérateurs logiques
- Utiliser les fonctions : panorama des fonctions
- Utiliser des requêtes multi-tables : jointures
- Utiliser des opérateurs ensemblistes : Union, intersect, différence
- Utiliser des sous-interrogations : clause FROM
- LMD : langage de manipulation de données (LMD)
- Transaction et fin, annulation partielle, verrouillage
- LDD : langage de définition de données
- Modifier ou supprimer des tables
- Contrôler les accès : créer un utilisateur, rôle, gérer les privilèges

## **2/ Partie II : Optimiser la structure d'une base Oracle avec SQL**

- Les objectifs de la partie (2 jours)
- Appréhender la structure physique de la base
- Blocs, extents, segments, Tablespaces, vues du dictionnaire
- Appréhender la structure logique de la base
- Utilisateurs, schémas, rôles, privilèges, objets
- Appréhender la conception de tables
- Types de tables, clés primaires/étrangères, contraintes
- Table, tablespace et scripts de création de tables
- Appréhender la réalisation d'index
- Types d'index et scripts de création d'index
- Gérer des tables et index
- Gérer les propriétés d'objets
- Supprimer table et d'index
- Gérer des statistiques
- Appréhender le partitionnement
- Types de partitionnement
- Gestion des partitions, tablespaces et statistiques

## **3/ Partie III - Développement avec Oracle PL/SQL**

- Les objectifs de la partie (3 jours)
- Appréhender le langage PL/SQL
- Architecture de produits Oracle : Environnement et intégration
- Variables et constantes : déclarer et utiliser
- Utiliser des types composites
- Créer et utiliser records
- Créer et utiliser des tables PL/SQL
- Se servir des instructions SQL
- Traitements conditionnels et répétitifs
- Curseurs : déclaration et utilisation
- Personnalisation du traitement des erreurs
- Utilisation des exceptions prédéfinies
- Créer des procédures et fonctions stockées
- Appeler des objets stockés
- Utiliser des packages Oracle

#### **4/ Partie IV - Administration de système Oracle 11g**

- Les objectifs de la partie (5 jours)
- Appréhender les outils d'administration
- Comprendre l'architecture d'Oracle 11g
- Gérer l'instance
- Gérer les fichiers
- Stocker des données
- Gestion de tables
- Gestion des index B\*-tree et Bitmap
- Traiter des requêtes
- Traiter des mécanismes transactionnels
- Gérer les utilisateurs et la sécurité
- Sauvegarder et restaurer
- Créer des bases de données
- Configurer le réseau
- Utiliser la technologie Data Pump
- SQL\*Loader : outil de chargement

#### **5/ Partie V - Optimiser, fiabiliser et sécuriser la base**

- Les objectifs de la partie (4 jours)
- ASM : gestion du stockage
- RMAN : outil de sauvegardes et restaurations
- Se servir de rman sans catalogue
- Centralisation de sauvegardes rman : catalogue
- StandBy Database : disposer de bases de secours
- Oracle Data Guard : assurer la haute disponibilité d'une base
- Scheduler : planifier les traitements et tâches
- Sécuriser un serveur : proxy Oracle et cryptage de données

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

### PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

### PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

### RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

**HSCBC France**  
Établissement 30056  
Code guichet 00915  
Compte 09150035179  
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

### CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

### CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

### ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

### ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

### RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

### ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75